



### SOMMAIRE

A retenir

Abricotier

Pêcher

Prunier

Prévision météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA 2B

Rédacteur : Isabelle

MILLELIRI

Structures partenaires : CA

2B, CRA, FREDON, CANICO,

exploitant observateur

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI

Président de la Chambre

d'Agriculture de Corse

15 Avenue Jean Zuccarelli

20200 BASTIA

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.cra-corse.fr/>

Crédit photo : CRA,

### A retenir

#### Pêcher

Cloque : période à risque en cours

#### Abricotier, Prunier

Enroulement chlorotique de l'Abricotier : Eliminer les arbres contaminés

## ABRICOTIER

### • Stade phénologique

Stade A à B selon les variétés sur le secteur de Vescovato et San Giulianu

### Enroulement Chlorotique de l'Abricotier (ECA)

Cette maladie se développe essentiellement sur abricotier mais également pêcher et prunier. Les symptômes de l'ECA se caractérisent par un débourrement précoce des bourgeons à feuilles avant floraison.

Les arbres infestés présentent des risques de contamination pour le reste du verger et mettent en péril la pérennité du verger. Ce phytoplasme est transmis par le psylle, *cacopsylla pruni*.

La lutte contre cette maladie est obligatoire par arrêté préfectoral en date du 16 mai 2014 sur les communes de Borgo, Vescovato, Venzolasca, Sorbo Ocagnano, Castellare di Casinca, San Giulianu, Canale di Verde, Linguizzetta. Elle impose l'arrachage et la destruction des arbres contaminés.

Des arbres contaminés sont régulièrement observés sur les différents secteurs de production ; les premiers vols de *Cacopsylla* ont débuté sur le continent.

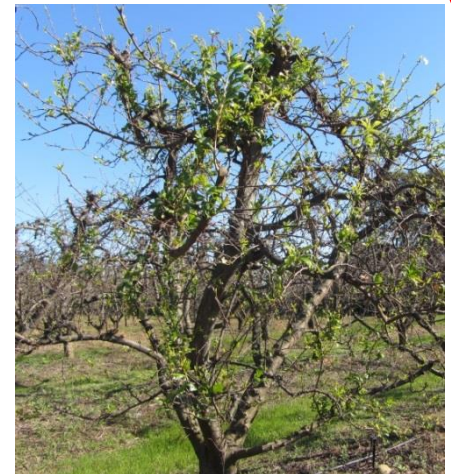


Photo 1 : symptôme sur prunier

**Evaluation du risque** : élevé dans les vergers ayant des arbres présentant les symptômes.

**La lutte contre l'ECA nécessite une éradication obligatoire et collective.**

**En cas de suspicion, prévenir la DDCSPP (Haute-Corse : 04 95 58 50 50 / 04 95 58 51 32 - Corse du sud : 04 95 50 39 40 / 04 95 50 50 17) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiosurveillance des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.**

# PECHER

- **Stade phénologique**

Stade Floraison (EARLY BOMBA), stade E F (patty, Early top) sur le secteur de Vescovato, Stade B à D pour les autres variétés



Photo 2 : stade floraison

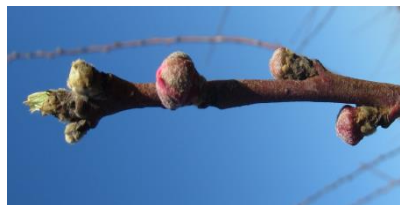


Photo 3 : stade B-C

- **Cloque - *Taphrina deformans***

Le stade de sensibilité débute dès le stade pointe verte des bourgeons à bois ; le risque de pénétration des spores transportées par l'eau au niveau de l'ouverture des écailles est important. La majorité des variétés a atteint le stade de début de pointe verte.

Aucun symptôme n'est observé à ce jour.

L'observation « pointe verte » est à réaliser sur les bourgeons à bois terminaux.

**Évaluation du risque** : moyen à élevé selon les stades de végétation.

- **Moniliose sur fleurs - *Monilia laxa***

Le monilia est un champignon qui provoque un dessèchement des bouquets floraux sur lesquels se développent des coussinets grisâtres. La contamination se propage ensuite au rameau qui meurt à son tour.

**Évaluation du risque** : La période de risque débute dès le stade boutons roses. A surveiller en fonction de l'avancement de la végétation.

**Mesure prophylactique** : lors de la taille, éliminez les fruits momifiés et les rameaux atteints afin de limiter les risques de propagation de l'inoculum dans la parcelle.

- **Puceron vert**

Un premier foyer a été constaté sur le secteur de Vescovato sur une variété à floraison très précoce.

**Évaluation du risque** : moyen à élevé selon le développement des feuilles.



Photo 4 : premier foyer de puceron sur pêchers

- ***Thrips meridionalis***

Le thrips peut causer des dégâts par piqûres au niveau des fleurs, entraînant des nécroses et déformations sur le fruit lors de son développement. Ces dégâts sont essentiellement causés sur les variétés de nectarines et de pêches à peau peu duveteuse.

Le stade de sensibilité n'est pas atteint à ce jour ; des battages ont été réalisés sur les différents secteurs de production sur les variétés en fleurs : aucun thrips n'a été observé.

**Évaluation du risque** : la période de risque débute dès la chute des pétales. Les conditions climatiques de ces derniers jours (pluie, température fraîche) n'étaient pas favorables au développement de populations ; à surveiller dès le stade floraison.

# PRUNIER

- **Stade phénologique**

Stade B à D selon les variétés



Photo 5 : stade D



Photo 6 : stade B-C

- **Enroulement Chlorotique de l'Abricotier (cf abricotier)**

- **Moniliose sur fleurs - *Monilia laxa***

Le prunier est sensible au monilia sur fleur durant la floraison. La pluie ou une forte humidité pendant cette Période est favorable au développement du champignon.

**Évaluation du risque** : La période de sensibilité a débuté. A surveiller en fonction de l'avancement de la végétation.

- **Puceron vert**

Le puceron vert du prunier hiverne sous forme d'œufs d'hiver. Les femelles fondatrices, issues de ces œufs d'hiver, donnent des colonies de pucerons (virginipares aptères) aptes à se reproduire très rapidement.

**Évaluation du risque** : La présence des fondatrices est à surveiller

## PREVISION METEO (Source Météo France)

	Vendredi 6 mars	Samedi 7 mars	Dimanche 8 mars	Lundi 9 mars	Mardi 10 mars	Mercredi 11 mars	Jeudi 12 mars	Vendredi 13 mars
Haute Corse/ Corse du Sud								
	Retour du soleil ; vent fort sur la côte Est	Vent du Nord présent mais s'affaiblissant.	Alternance nuages et éclaircies ;	Vent de N-E modéré	Beau temps	Beau temps	Beau temps	Temps sec

Pour la période de lundi et mardi, l'indice de confiance de la prévision est de 4 sur 5.

## LIENS UTILES

- En cas de suspicion de **détection d'organismes nuisibles réglementés**, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien :
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.  
[http://www.cra-corse.fr/no\\_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html](http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.